

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Pol 1000 Problèmes politiques contemporains, groupe 10

Hiver 2012 : Lundi 9 h 30-12 h 30

Professeur : Lawrence Olivier
Bureau A-3610
Jean-François Payette, assistant
Disponibilités : sur rendez-vous
A3540

«Le vrai est toujours inféré d'autres choses»
G. Deleuze, *Ile déserte*. 137.

Puisque le monde ne parle pas, le mieux est de le faire parler. Pour remédier à l'être silencieux il y aura une perception morale, une interprétation intelligible, qui comprend le monde, qui lui restitue son manque, ce «plus» qui lui faisait fâcheusement défaut. À la lumière de l'intelligible, le monde se départit de son oppressant silence, et consent enfin à livrer de lui-même un «sens» qui permette de le mieux saisir. Du même coup, du reste, le monde se voit privé de sa substance réelle, et n'offre plus que des fantômes à la préhension intellectuelle ; mais un fantôme intelligible vaut mieux, à tout, ou plutôt à ne rien prendre, qu'un donné bien réel, mais incompréhensible. La perception morale s'est ainsi spécialisée dans un certain art des lointains.
C. Rosset. *Le monde et ses remèdes*. 55.

Descripteur : Sous la direction du professeur et des conférencier-Ères, ce cours initie les étudiantEs à la compréhension générale de la réalité et de l'action politique contemporaine. Cette introduction se fait par l'analyse des grands problèmes politiques actuels, notamment la restructuration des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme.

Objectifs : Les objectifs du cours sont les suivants : Développer l'intérêt des personnes qui le suivent pour les problèmes politiques actuels en offrant des outils méthodologiques et théoriques pour leur permettre de comprendre et d'analyser les conflits, les réalités contemporaines marquées par le mouvement, le désordre et la restructuration.

Ouvrage : un recueil de textes est disponible à la coop à la mi-janvier. Il est très fortement recommandé de lire les textes préparatoires à chaque cours. Lors des examens, des questions pourront être posées sur les textes. Les fiches de lecture seront faites à partir de certains textes du recueil.

Le cours

Le cours de cette année aborde quelques-uns des problèmes politiques récurrents du monde contemporain. Il sera question de la violence, humour et politique, de l'Arctique, du système international, du droit et de la justice, de la laïcité, etc. Des exposés magistraux sur ces thèmes seront présentés à chaque cours soit par les professeurs ou des conférenciers-ères. Les étudiantEs sont encouragé-Es et non obligé-Es à poser des questions et à participer aux débats qui se tiendront suite aux exposés. Une partie du cours sera aussi consacrée à des questions méthodologiques générales et spécifiques à la réalisation des travaux du cours.

Plan du cours

1^{er} semaine (9 janvier): Introduction

- Présentation du syllabus
- Questions de méthode
- Qu'est-ce qu'un problème politique ?
 - Qu'est-ce qu'un problème ?
 - Comment un problème devient-il politique ?
 - Qui décide qu'une question est politique?

2^{ième} semaine (16 janvier) : La question du mal politique

3^{ième} semaine (23 janvier) : L'humour comme «la continuation de la politique par d'autres moyens »

Conférencière Julie Dufort

4^{ième} semaine (30 janvier) : De la tradition orale à la modernité

Conférencière Isabelle Bernard

5^{ième} semaine (6 février): le renouveau religieux en Chine

Conférencier Alex Payette

Remise de la 1^{er} fiche de lecture

6^{ième} semaine (13 février) : Droit et justice

Conférencière Andrée-Anne Potvin

7^{ième} semaine (20 février) : Examen de mi-session

L'examen est fait en classe. Il porte sur les conférences et les textes à lire.

Remise de la deuxième fiche de lecture

8^{ième} semaine (27 février): Semaine de lecture

9^{ième} semaine (5 mars) : Quelle politique étrangère pour les états subétatiques ? Le Québec en exemple

10^{ième} semaine (12 mars): : L'Arctique : un nouvel enjeu politique

11^{ième} semaine (19 mars) : Médias : 4^{ième} pouvoir ?

Conférencier : Bernard Landry

12^{ième} semaine (26 mars) : Position du souverain
Conférencier : Charles Deslandes

13^{ième} semaine (2 avril) : La laïcité au Québec
Conférencière : Caroline Jacquet

14^{ième} semaine (9 avril) : De la difficulté du langage

15^{ième} semaine (16 avril) : examen final
Remise de la quatrième fiche de lecture

Méthode pédagogique : La méthode pédagogique se limite presque exclusivement à des exposés magistraux, à des conférences et aux lectures. Comme il a été dit, les étudiant-Es sont encouragé-es et non obligé-es à poser des questions et à participer aux débats. Le cours vise à susciter de tels débats. En aucun temps, la vérité (l'argument de la) ne constituera un argument pour clore une discussion.

Évaluation du cours :

Le cours sera évalué selon les modalités suivantes :

4 fiches de lecture 10pts/fiche (40%)
1 examen de mi et de fin de session 30pts/examen (60%)

Grille de correction

Fiche de lecture :

Identification de la problématique, de la thèse ou de l'hypothèse, de deux concept centraux, présentez les principaux arguments (2 ou 3) avec lesquels l'auteur-E soutient sa thèse et faire une brève critique du texte.

Examen : Les étudiant-Es devront répondre à trois questions portant sur la matière du cours et sur les lectures. Le notes de cours sont permis lors de l'examen. Réponse donnée à la question posée, arguments utilisés pour défendre sa position; référence aux textes.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.